

EXTRAIT de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 26 Mars 2009

ETAIENT PRESENTS : Messieurs TREHEL –CHAUFFERT –NIVALLE –DEROU- Mesdames BERTSCHI – GORET – HUET –

Absents excusés : Mr IGNAZI (pouvoir à Mme GORET) –BERJOT – POTIER - Mme GIULIANI

Secrétaire de séance : Véronique GORET

La lecture du compte rendu de la réunion du C.M. du 19 février 2009 ne soulève aucune observation.

COMPTE ADMINISTRATIF 2008 –

Sous la présidence de Madame Chantal BERTSCHI, la lecture des comptes donne les résultats suivants :

- Section d'investissementDépenses 12 271.78 €
- Section d'investissement.....Recettes 31 788.43 €.....solde + 19 516.65 €
- Section de fonctionnement.....Dépenses 116 855.16 €
- Section de fonctionnement.....Recettes 155 499.54 €.....solde + 38 644.35 €
- C.C.A.S. Dépenses 972.06 €
- C.C.A.S. (excédent reporté) Recettes 0.00 €.....solde + 278.02 €

Le Compte Administratif est adopté à l'unanimité de même que le Compte de Gestion de Madame la perceptrice de Charly sur Marne.

AFFECTATION DES RESULTATS –

Le résultat global de fonctionnement est de 77 561.16 €. Il est affecté en section d'investissement pour 2 232.78 €, en excédent de fonctionnement pour 10 000 € et 65 32838 € en fonctionnement.

VOTE DES 4 TAXES –

Suite à la réunion de la commission des finances, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux des bases en 2009 :

- Taxe d'habitation.....10.17 %
- Foncier non-bâti..... 17.67 %
- Foncier bâti.....10.54 %
- Taxe professionnelle..... 8.18 %

F.D.S. 2009 –

Les travaux prévus pour 2009 seront la route d'Essises à Château Thierry.

MONUMENTS HISTORIQUES –

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'amortissement pour un durée d'un an sur l'exercice suivant et ce par tacite reconduction pour tout montant inférieur à 200 euros.

COMMUNAUTE DE COMMUNES – MODIFICATIONS DES STATUTS –

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté de prendre la compétence « restauration et entretien des rivières », afin de pouvoir signer le contrat global de l'eau.

L'article des statuts relatif au 1^{er} groupe au titre des compétences optionnelles : protection et mise en valeur de l'environnement sera modifié.

BUDGET PRIMITIF 2009 –

Après lecture, le budget est adopté à l'unanimité. Il s'équilibre en dépenses et recettes :

- Section de fonctionnement.....203 922.38 €
- Section d'investissement..... 26 296.78 €
- C.C.A.S..... 2 332.02 €

Le montant des dépenses imprévues au chapitre 020 de la section d'investissement dépense est supérieur au pourcentage réglementaire, après délibération Le Conseil Municipal accepte la modification suivante :

Chapitre 020 dépenses imprévues : 1 972.25 € (au lieu de 4 321.78 €)

Chapitre 21 compte 2184 Mobilier : 3 349.53 € (au lieu de 1 000.00 €)

QUESTIONS DIVERSES –

- Lors du prochain conseil, nous aurons un complément d'information sur le déficit de la cantine scolaire 2007/2008 de Chézy sur Marne,
- Les conseillers acceptent la motion de soutien des parents d'élèves concernant la Dotation Horaire Globale.